



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt, le 26 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL,
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Laurent GODET
Murielle DINTHER,
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU,
Laurent BREZAC,
Laurence RANNOU,
Viviane CAPITAINE,
Frédéric CHATELLIER,
Claude LEFORT,
Denis BRIANT,
Jean-Pierre GUYONNAUD,

Anne OLIVIER,
Eric NOZAY,
Nathalie LEBLANC,
Marc FLEURY,
Sylvie LAJEANNE,
Linda DION,
Oscar NAVARRO,
Charlotte PERCHER,
Erwan BOUVAIS,
Annie LE GAL LA SALLE,
Christophe BOUVIER-BRAULT,
Myriam BASOSILA MBEWA,
Christian GUILLEMINEAU,
Bénédicte de LANTIVY,
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Philippe RODRIGUES, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET,

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC,
Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE,

Martin MOTTET à Noëlle CORNO.

Jean – Pierre Guyonnaud a été élu Secrétaire de Séance.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE ECOPÔLE

DL_2022_09_09

Madame LAJEANNE expose :

La convention entre la Ville et Écopôle (triennale) arrive à son terme. Elle a pour objet de définir les missions d'Écopôle pour la ville, et est élaborée conformément aux valeurs du Projet Éducatif Local

Elle distingue trois volets d'intervention :

- (volet 1) « **accès au services d'Écopôle, et coordination de la convention** » :

Coordination et suivi de la convention pluriannuelle d'objectifs avec les techniciens et élus de Chapelle-sur-Erdre notamment avec la mise en place d'une réunion annuelle de bilan et perspectives

Mise en réseau des écoles et services communaux, dans le cadre de l'accès au centre de ressources d'Ecopole – documentaire et pédagogique.

- (volet 2) : « **coordination du programme d'intervention EEDD** » dans les écoles , les APS , les ADL ; il s'agit de mettre en œuvre un programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des enfants, dans le cadre scolaire, péri et extra scolaire. Ce programme est élaboré en référence au Projet Éducatif Local et constitue le volet « Environnement et Développement durable », du parcours découverte du Projet Éducatif de territoire.

Les heures d'intervention d'Écopôle sont réparties comme suit :

- Accueils périscolaires : 92 heures,
- Accueils de loisirs : 45 heures,
- Écoles élémentaires : 125 heures

- (volet 3) « **Accompagnement de projets, en lien avec la mission Agenda 21** » :

accompagner les actions en faveur de la biodiversité de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre,
aider la ville à mener des actions de sciences participatives,
participer / accompagner sur des manifestations municipales (Cap Découverte,...)
créer du lien entre les actions à destination des jeunes et des citoyens

La convention est complétée annuellement par une note technique et financière, dont l'objectif est de fixer les contours opérationnels des actions , en veillant à ce que :

- Les thématiques retenues pour les ateliers soient en concordance avec le programme scolaire
- les Club sciences et Club nature se poursuivent, avec pour ces derniers un thème central sur le Jardin.

En lien avec la Mission Agenda 21, l'accent sera mis sur l'accompagnement à la conception, la programmation et l'animation d'actions.

Vu l'avis de la Commission Éducation, Enfance et Parentalité en date du 15 septembre 2022,

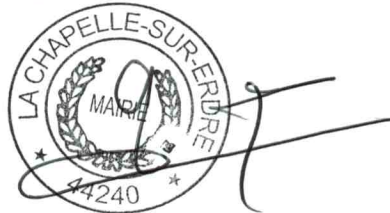
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER le renouvellement pour trois ans de la Convention Écopôle en fonction de ces modifications.**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

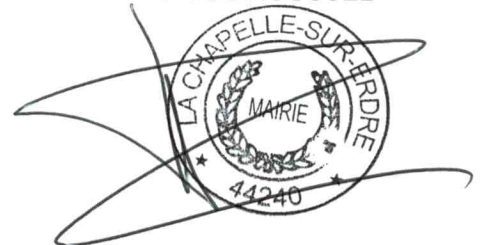
Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

JEAN -PIERRE GUYONNAUD



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne le ~~04~~ 06 octobre 2022